

RETOUR sur la soirée EREPL

Mardi 27 juin 17

« Personnes âgées et lieux de vie : sécurité ou liberté ? Les enjeux éthiques »



Après l'accueil de la soirée par Valérie Bernat, Directrice générale du Gérontopôle et Miguel Jean, Directeur de l'Espace de réflexion éthique des Pays de la Loire (EREPL), la soirée a été introduite et animée par Aurélien Dutier, chargé de mission à l'EREPL.

Les échanges ont été riches et nous remercions l'EREPL et les intervenants de la table ronde : Marion Lory, Responsable du Pôle Personnes Agées - Direction des Solidarités au CCAS de la Ville de Nantes, et David Tesson, psychologue en EHPAD.

Une soixantaine de participants lors de cette soirée riche en échanges : photos salle

Les intervenants ont pu apporter leur vision différente de la problématique : l'un travaillant en institution, l'autre gérant des services du domicile.

Le début des échanges a porté sur le risque : jusqu'où aller pour ne pas prendre de risque ? On parle du risque perçu et du risque réel : deux échelles différentes pour une même problématique. Le risque perçu est propre à chacun mais est construit également par les médias, l'image qu'ils véhiculent parfois des résidents en EHPAD mais également des infirmières à domicile par exemple. Avec cette notion de risque perçu, le professionnel se protège. On n'est alors plus dans l'intérêt de la personne, mais dans l'intérêt des professionnels. En institution, la liberté des résidents, la « judiciarisation » de l'établissement dépend alors en partie de la capacité du directeur (et de ses équipes) à assumer le risque.

Pour que les personnes âgées puissent vivre heureuses le plus longtemps possible, ne faut-il pas les laisser prendre des risques ? Le droit au risque existe mais il faut qu'il soit accepté par tous : professionnels, entourage familial ? Et personne âgée elle-même.

Les craintes des professionnels ne sont pourtant pas toujours fondées. Elles reposent notamment sur la crainte de l'entourage : crainte de la « fugue » d'un résident notamment. Cette crainte n'est pas forcément fondée car les résidents suivent souvent le même « parcours de déambulation ».

David Tesson nous a rapporté l'expérience de l'EHPAD dans lequel il travaille et qui s'est rapproché d'un cabinet d'avocats. Ce cabinet les a rassuré quant à l'obligation de moyens que les professionnels doivent mettre en œuvre (et non pas l'obligation de résultat) dans la sécurisation du risque.

« Le droit au risque, c'est le sel de la vie »

Dans le même ordre d'idée, doit-on favoriser la quantité de vie ou la qualité de vie ? Doit-on vivre dans une sécurité renforcée pour vivre plus longtemps ou prendre le risque et vivre moins, mais vivre mieux ?

Quant au domicile, l'aide qui est fournie doit être acceptée par la personne et ce n'est pas toujours le cas. L'aide est parfois imposée par les aidants qui pensent pourtant bien faire. Pour que l'aide soit acceptée, il faut que les personnes connaissent les alternatives, ce qui existe. Il faut prendre le temps de leur expliquer et il est également important d'anticiper pour ne pas se retrouver contraint. Mais cela interroge aussi sur la capacité de la personne à décider pour elle-même.

Les intervenants ont également évoqué l'existence de nombreux dispositifs qui peuvent être mis en place au domicile comme en institution et des menaces qu'ils peuvent représenter. En EHPAD, il existe ainsi des dispositifs de vidéosurveillance qui ont vocation à toujours savoir où sont les gens. L'expérience montre, pour David Tesson, que ces dispositifs ne sont pas réellement utilisés au quotidien. Mais ils existent, rassurent (surtout l'entourage) et pourront servir en cas de nécessité (« fugue » d'un résident et enquête de gendarmerie pour qui la façon dont était habillée la personne avant sa disparition est importante).

Il existe de nombreux autres dispositifs : la puce RFID, le bracelet, le lit connecté, mais aussi des dispositifs plus anciens comme les neuroleptiques...

Au domicile, il y a la téléassistance. Elle est présente mais souvent non utilisée : les personnes rangent les dispositifs dans la table de chevet et en cas de chute, elles ne peuvent pas l'utiliser. La question du logement connecté se pose aussi de plus en plus aujourd'hui. Mais encore une fois, qui cherche-t-on à rassurer, à sécuriser ?... Est-ce vraiment la personne concernée ?

La question de la restriction de liberté a été abordée. Sur cette question, cela dépend comment la personne se positionne : est-elle consciente ? Sont-ce ses choix ? Ou est-ce fait à son insu ? Quelle est la place de l'entourage par rapport à ces enjeux ? L'entourage peut ressentir de la culpabilité. Cela dépend aussi de qui est concerné : le conjoint, les enfants... La personne âgée est placée comme « objet de protection ». En EHPAD selon David Tesson, c'est un peu différent : l'entourage peut ressentir de la culpabilité mais il fait globalement confiance aux équipes soignantes.

La problématique du couple en institution a aussi fait partie du débat tout comme la question des EHPAD : « lieu de privation de liberté » ? Jean-Marie Delarue, ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté s'était interrogé sur les dérives possibles de la sécurisation des résidents d'EHPAD et la restriction de libertés mais les EHPAD ne sont toujours pas contrôlés en ce sens.

Puis est venu le temps des questions-réponses. Le débat a tourné autour de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement qui revendique les droits et libertés des personnes. Les participants ont aussi souhaité parlé du tiers de confiance et de la difficulté d'appropriation de ce « rôle ». Pour le domicile, la problématique du cahier de liaison a été abordée : que doit-on y inscrire comme information ? Sont-elles uniquement au service de la personne ou au service des professionnels ? C'est une question toujours d'actualité dans les services selon Marion Lory. Pour les EHPAD, des questions ont été posées autour de la représentation de l'entourage sur ces établissements. Cette représentation est souvent bien éloignée de la réalité. D'autant que ces institutions ont beaucoup changé ces dernières années. La surveillance des professionnels par les « clients » a également été abordée. Pour finir, un participant a rebondi sur le terme « éthique » en évoquant le fait que pour beaucoup, parler d'éthique cela revient à parler de maltraitance / bientraitance.

Cette soirée a été très riche en échanges et nous remercions encore vivement l'EREPL, les intervenants de la table ronde et les participants.